



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1118

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1118**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 12 janvier 2009, le conseil de Communauté a délibéré sur le montant de la capacité financière 2009-2014 et le vote des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'exercice 2009.

La Communauté urbaine a ainsi déterminé le montant maximum qu'elle s'autorise à engager au cours de l'exercice 2009 pour lancer de nouvelles opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ou compléter le financement d'opérations en cours de réalisation.

Ce cadrage annuel constitue la révision des autorisations de programme globales (APG) au titre de l'exercice 2009.

Il a été modifié lors de l'approbation de la délibération n° 2009-0746 en date du 11 mai 2009 relative à l'approbation du plan de relance de l'économie.

Ainsi pour 2009, l'autorisation budgétaire des APG est de 429 M€ pour le budget principal, 34 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 13 M€ pour le budget annexe des eaux.

Cette répartition et ces révisions font, depuis 2007, l'objet d'un vote du Conseil lors de l'approbation du budget primitif ou dans le cadre de décisions modificatives, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M 14 en vigueur.

Aujourd'hui, compte tenu des décisions prises en 2009 par le Conseil de communauté en matière d'individualisation d'autorisation de programme en faveur des opérations à financer, une nouvelle répartition des autorisations budgétaires de chaque APG doit être faite dans le respect des plafonds attribués à chaque budget.

Pour le budget principal, les augmentations portent sur :

- l'APG A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine (+ 2 000 000 €) ;

- l'APG A3 développer le rayonnement international de la métropole (+ 300 000 €) ;

- l'APG B2 promouvoir une politique du logement équilibrée (+ 17 000 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives à :

. l'augmentation des besoins liés aux acquisitions foncières pour le logement social (+ 12,5 M€),
. l'engagement complémentaire de l'Etat et de la Communauté urbaine pour les aides à la pierre (+ 4 M€) ;

- l'APG C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles (+ 8 500 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

. d'aménagement des rives de Saône (6,89 M€),
. de réhabilitation de l'ancienne caserne Sergent Blandan à Lyon 7° (1,4 M€) ;

- l'APG C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (+ 700 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives à l'opération de :

- . construction de la déchetterie de Mions Corbas (2 M€) ;

- l'APG C5 diminuer les consommations énergétiques (+ 2 000 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . du plan de relance dans le domaine des économies d'énergies (1,3 M€),
- . de plantation d'arbres d'alignement (+ 0,5 M€ par rapport à la demande initiale) ;

- l'APG D1 assurer le bon fonctionnement des services (+ 2 100 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . de construction d'un centre de viabilité hivernale à Lyon 9° (1,6 M€),
- . de l'installation des services urbains à Vénissieux (2,3 M€).

En revanche, il est possible d'inscrire en diminution les APG A2 réaliser de grands projets structurants, B1 favoriser la mixité et C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement pour un montant total équivalent aux précédentes augmentations.

Les autorisations budgétaires pluriannuelles ouvertes au budget principal demeurent plafonnées à 429 M€ au titre des engagements pris et à prendre en 2009.

Pour le budget annexe des eaux, les augmentations portent sur :

- l'APG A2 réaliser de grands projets structurants (+ 200 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives à l'opération de :

- . rénovation de la place Bellecour à Lyon 2° (100 000 €) ;

- l'APG B1 favoriser la mixité (+ 700 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . des avenues Gabriel Péri et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin (295 000 €),
- . de l'îlot de la poudrette à Villeurbanne (171 000 €) ;

- l'APG D1 assurer le bon fonctionnement des services (+ 200 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . du système d'information (100 000 €),
- . de la Maison du projet à Vaulx en Velin (8 000 €).

En revanche, il est possible d'inscrire en diminution l'APG C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme pour un montant total équivalent aux précédentes augmentations.

Les autorisations budgétaires pluriannuelles ouvertes au budget annexe des eaux demeurent plafonnées à 13 M€ au titre des engagements pris et à prendre en 2009.

Pour le budget annexe de l'assainissement, les augmentations portent sur :

- l'APG A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine (+ 300 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . de traitement des eaux de pluviales de la ZAC agro-alimentaire de Corbas (238 000 €) ;

- l'APG A2 réaliser de grands projets structurants (+ 200 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . du site SEPR PAE Guérin Genève à Lyon 6° (114 000 €) ;

- l'APG B1 favoriser la mixité (+ 700 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . d'assainissement des avenues Gabriel Péri et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin (255 000 €),
- . de l'îlot de la poudrette à Villeurbanne (190 000 €) ;

- l'APG C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement (+ 600 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . de l'avenue Limburg à Sainte Foy les Lyon (266 000 €),
- . du chemin du Champ du Roy à Rillieux la Pape (96 000 €) ;

- l'APG C5 diminuer les consommations énergétiques (+ 200 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . du plan de relance relatif aux économies d'énergies (174 000 €) ;

- l'APG D1 assurer le bon fonctionnement des services (+ 1 700 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives aux opérations :

- . de remplacement des Biofors à la station d'épuration de Fontaines sur Saône (600 000 €).

En revanche, il est possible d'inscrire en diminution l'APG C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme pour un montant total équivalent aux précédentes augmentations.

Les autorisations budgétaires pluriannuelles ouvertes au budget annexe de l'assainissement demeurent plafonnées à 34 M€ au titre des engagements pris et à prendre en 2009.

Pour le budget annexe du restaurant, l'augmentation porte sur :

- l'APG D1 assurer le bon fonctionnement des services (+ 60 000 €) en raison notamment de l'engagement des dépenses relatives à l'opération :

- . du système d'information (60 000 €).

Cette revalorisation au profit du budget annexe du restaurant est intégralement compensée par une diminution équivalente au budget principal.

Dans le respect du cadrage établi pour chacun des budgets, la révision des autorisations de programme globales fait l'objet de la décision modificative qui suit.

Les montants sont indiqués en charge nette et en référence au montant délibéré en mai 2009 :

BUDGET PRINCIPAL	Montant voté le 11 mai 2009 (€)	Révision proposée (€)	Montant de la DM du 30 novembre 2009 (€)
Garder le cap du développement économique			
A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	47 500 000	+ 1 940 000	49 440 000
A2 réaliser de grands projets structurants	60 000 000	- 11 300 000	48 700 000
A3 développer le rayonnement international de la métropole	10 000 000	+ 300 000	10 300 000
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 favoriser la mixité	25 000 000	- 10 000 000	15 000 000
B2 promouvoir une politique du logement équilibrée	45 000 000	+ 17 000 000	62 000 000
B3 construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	2 000 000	0	2 000 000

Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	192 500 000	- 11 300 000	181 200 000
C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	11 000 000	+ 8 500 000	19 500 000
C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	6 000 000	+ 700 000	6 700 000
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	7 000 000	0	7 000 000
C5 diminuer les consommations énergétiques	2 000 000	+ 2 000 000	4 000 000
D1 assurer le bon fonctionnement des services	21 000 000	+ 2 100 000	23 100 000
total	429 000 000	- 60 000	428 940 000

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	Montant voté le 11 mai 2009 (€)	Révision proposée (€)	Montant de la DM du 30 novembre 2009 (€)
Garder le cap du développement économique			
A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0	0	0
A2 réaliser de grands projets structurants	0	+ 200 000	200 000
A3 développer le rayonnement international de la métropole	0	0	0
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 favoriser la mixité	0	+ 700 000	700 000
B2 promouvoir une politique du logement équilibrée	0	0	0
B3 construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	0	0	0
Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0	0	0
C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	0	0	0
C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	0	0	0
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	13 000 000	- 1 100 000	11 900 000
C5 diminuer les consommations énergétiques	0	0	0
D1 assurer le bon fonctionnement des services	0	+ 200 000	200 000
total	13 000 000	0	13 000 000

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	Montant voté le 11 mai 2009 (€)	Révision proposée (€)	Montant de la DM du 30 novembre 2009 (€)
Garder le cap du développement économique			
A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0	+ 300 000	300 000
A2 réaliser de grands projets structurants	0	+ 200 000	200 000
A3 développer le rayonnement international de la métropole	0	0	0
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 favoriser la mixité	0	+ 700 000	700 000
B2 promouvoir une politique du logement équilibrée	0	0	0
B3 construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	0	0	0
Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0	+ 600 000	600 000
C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	0	0	0
C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	0	0	0
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	34 000 000	- 3 700 000	30 300 000
C5 diminuer les consommations énergétiques	0	+ 200 000	200 000
D1 assurer le bon fonctionnement des services	0	+ 1 700 000	1 700 000
total	34 000 000	0	34 000 000

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT	Montant voté le 11 mai 2009 (€)	Révision proposée (€)	Montant de la DM du 30 novembre 2009 (€)
Garder le cap du développement économique			
A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0	0	0
A2 réaliser de grands projets structurants	0	0	0
A3 développer le rayonnement international de la métropole	0	0	0
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 favoriser la mixité	0	0	0
B2 promouvoir une politique du logement équilibrée	0	0	0
B3 construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	0	0	0

Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0	0	0
C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	0	0	0
C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	0	0	0
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	0	0	0
C5 diminuer les consommations énergétiques	0	0	0
D1 assurer le bon fonctionnement des services	0	+ 60 000	60 000
total	0	+ 60 000	60 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

La révision, pour l'exercice 2009, de la capacité financière de chaque autorisation de programme globale, après modification s'établit comme suit :

Budget principal 428,94 M€

Garder le cap du développement économique

A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine 49,44 M€

A2 réaliser de grands projets structurants 48,70 M€

A3 développer le rayonnement international de la métropole 10,30 M€

Construire une métropole à dimension humaine

B1 favoriser la mixité 15,00 M€

B2 promouvoir une politique du logement équilibrée 62,00 M€

B3 construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens 2,00 M€

Faire de l'environnement un moteur du développement

C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement 181,20 M€

C2 maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles 19,50 M€

C3 gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires 6,70 M€

C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme 7,00 M€

C5 diminuer les consommations énergétiques 4,00 M€

D1 assurer le bon fonctionnement des services 23,10 M€

Budget annexe de l'eau 13,00 M€

Garder le cap du développement économique

A2 réaliser de grands projets structurants 0,20 M€

Construire une métropole à dimension humaine

B1 favoriser la mixité 0,700 M€

Faire de l'environnement un moteur du développement	
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	11,90 M€
D1 assurer le bon fonctionnement des services	0,20 M€
Budget annexe de l'assainissement	34,00 M€
Garder le cap du développement économique	
A1 garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0,30 M€
A2 réaliser de grands projets structurants	0,20 M€
Construire une métropole à dimension humaine	
B1 favoriser la mixité	0,70 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0,60 M€
C4 gérer le cycle de l'eau sur le long terme	30,30 M€
C5 diminuer les consommations énergétiques	0,20 M€
D1 assurer le bon fonctionnement des services	1,70 M€
Budget annexe du restaurant	0,06 M€
D1 assurer le bon fonctionnement des services	0,06 M€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.